

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE AVIS DE LA COPENAF

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT

téléphone: 01 60 56 73 00 télécopie: 01 60 56 71 01

ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 20 septembre 2019

Monsieur le Maire-adjoint,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 18 février 2019.

Par courrier réceptionné le 8 juillet 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi qu'au titre du L151-13 du même code pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 19 septembre 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Magali MEIGNIEN, Directrice des Services Techniques et de Monsieur Simon LETELLIER et Madame Claire HENRION représentant votre bureau d'études Agence RIVIERE-LETELLIER.

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers assorti des recommandations suivantes :

- étudier la compatibilité entre le projet de liaison douce et les circulations agricoles.
- réaliser un schéma des circulations agricoles et l'intégrer aux documents cartographiques du PLU.

Elle rend également un avis favorable au titre du règlement des zones A et N et des STECAL Ac; Am; Nm.

Monsieur Dominique DAVION Hôtel de Ville 52, rue du Général Leclerc BP 42 77181 COURTRY Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires de Saine-et-Marne

Mer KISSELEFF